

Adelphe dresse le bilan de 30 ans d'actions pour le recyclage des emballages ménagers en France et propose des leviers pour réduire collectivement nos émissions de CO2

Trois décennies se sont écoulées depuis la création d'Adelphe en 1993, une période pendant laquelle l'éco-organisme agréé par l'État a collaboré avec les entreprises de secteurs spécifiques (Vins & Spiritueux, Santé, Métiers de bouche) et les collectivités locales pour mettre en place un modèle d'économie circulaire efficace et pérenne. Pour les années à venir, Adelphe et sa maison-mère Citeo comptent renforcer cette dynamique dans la lutte contre le réchauffement climatique et ont identifié 19 leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs européens de réduction de l'empreinte carbone des emballages d'ici 2030.

30 ans d'engagement et de résultats

Depuis sa création en 1993, Adelphe est l'un des acteurs centraux du dispositif national pour réduire l'impact environnemental des emballages ménagers. Il collabore avec 76 collectivités et 13 000 entreprises du secteur des Vins & Spiritueux, de la Santé et des Métiers de bouche pour les aider dans leurs obligations de recyclage, de réemploi et de réduction de leurs emballages et participer ainsi à la décarbonation de notre société. Grâce aux actions menées avec sa maison-mère Citeo, 14 milliards d'euros ont été investis pour gérer la fin de vie des emballages des entreprises. La Responsabilité Élargie du Producteur a démontré son efficacité : 72% des emballages ménagers en France sont recyclés, évitant ainsi l'émission de **2,2 millions de tonnes de CO2 chaque année.**



* Rapport d'activités Citeo/Adelphe 2021, disponible sur [adelphe.fr](https://www.adelphe.fr)

Données nationales Citeo-Adelphe : 23 209 entreprises adhérentes, 684 collectivités locales partenaires, 831M€ de chiffre d'affaires

Un objectif pour les années à venir : accélérer et aller chercher davantage de performance

Si Adelphe, Citeo et leurs partenaires ont d'ores et déjà atteint les objectifs de recyclage européens fixés pour le verre et l'acier d'ici 2030 (82% vs. 80% attendus pour l'acier et 85% vs. 75% attendus pour le verre*), une grande marche reste à franchir pour atteindre ceux du carton (+ 20 points de taux de recyclage), de l'aluminium (+25 points), et des plastiques (+30 points). Citeo et sa filiale [Adelphe ont rédigé un livret de contribution contenant 19 leviers de performance, chiffrés et activables, qui doivent être mis en place pour remplir ces objectifs.](#)

Les leviers prioritaires à activer

- Supprimer les emballages inutiles et réduire les emballages restants
- Assurer la recyclabilité à 100% des emballages plastiques et améliorer la recyclabilité de tous les autres emballages quel que soit le matériau grâce, notamment, à l'éco-conception
- Impliquer plus fortement les citoyens en massifiant les campagnes de communication locales et nationales
- Déployer des dispositifs nationaux de consigne pour le recyclage et le réemploi
- Construire des systèmes de réemploi à l'échelle nationale
- Lancer le développement de la collecte séparée des cartons en apport volontaire
- Généraliser la tarification incitative
- Mettre en place des solutions de surtri d'une partie des refus de tri
- Créer de nouvelles filières de recyclage dès 2025 et améliorer les filières existantes
- Sécuriser les débouchés pour les matières recyclées

Et demain : un champ d'action élargi pour Adelphe afin de renforcer son accompagnement auprès des entreprises

Avec l'évolution des Responsabilités Élargies des Producteurs (REP) à compter du 1er janvier 2024, Adelphe compte poursuivre et intensifier sa collaboration avec les entreprises pour simplifier leurs démarches et les aider à répondre à leurs nouvelles obligations avec notamment :

- La candidature à un nouveau cahier des charges comprenant la fusion des REP emballages ménagers et papiers graphiques (notices, imprimés publicitaires, catalogues...). L'objectif visé est de faciliter les démarches administratives des entreprises adhérentes en leur permettant de déclarer leurs produits au sein d'un même éco-organisme et de bénéficier d'un nouvel accompagnement concernant les papiers graphiques mis en marché.
- La candidature de Citeo et Adelphe à la REP Emballages de la restauration aura pour ambition, quant à elle, de proposer une offre de service élargie à l'ensemble des adhérents déjà concernés par la REP emballages ménagers, ainsi qu'aux autres metteurs en marché de ce secteur.

Focus sur 5 projets moteurs menés par Adelphe pour réduire l'impact environnemental des emballages ménagers



Objectif Climat : un futur service pour réduire l'empreinte carbone de la filière viti-vinicole

Dans le cadre de la stratégie de neutralité carbone de la France à l'horizon 2050, Adelphe a été à l'initiative d'une expérimentation menée aux côtés de l'Interprofession des vins de Bourgogne (BIVB). En effet, l'emballage, qui représente 30 à 40% des émissions de carbone de la filière est un enjeu pour le secteur. Fort de ce constat, Adelphe a souhaité déployer, d'ici 2024, une méthodologie et un outil pour l'ensemble des territoires viti-vinicoles leur permettant d'identifier les leviers à mettre en œuvre pour tendre vers la neutralité carbone de leurs vignobles.



Le réemploi : un levier complémentaire au recyclage et à la réduction

Les attentes des citoyens et la loi AGECE (Anti-Gaspillage en faveur de l'Économie Circulaire) accélèrent la sortie de l'usage unique des emballages vers l'usage multiple. La loi fixe des objectifs ambitieux : 5% d'emballages réemployés dès 2023, 10% d'ici 2027. Dans ce cadre, Adelphe consacre 4 millions d'euros en 2023 (28 millions d'ici 2029) pour développer les projets de réemploi des emballages ménagers (alimentaires ou non alimentaires) de ses clients, ses collectivités locales partenaires, mais aussi des apporteurs de solutions. Études, expérimentations, passages à l'échelle, transformations industrielles, campagnes d'influence auprès des consommateurs, projets de Recherche et Développement... Adelphe encourage le maximum d'initiatives, quelles que soient leur niveau de maturité.





Adelphé Pluriel : un contrat avec les organisations professionnelles pour agir collectivement

Adelphé Pluriel a été imaginé pour simplifier les démarches des petits viticulteurs dans le cadre de leurs obligations liées à la Responsabilité Élargie du Producteur. À travers la mise en place d'une déclaration groupée, et non individuelle, leurs démarches administratives annuelles sont allégées. Ce contrat permet également de bénéficier d'un accompagnement dédié dans la gestion quotidienne de leurs emballages (bouteilles, Bag-in-Box®, cartons, capsules...) à travers la mise à disposition d'outils d'aide à la décision incluant des veilles réglementaires, des fiches et guides pratiques.

Des « diagnostics emballages » menés sur des sites de production par des experts sont également proposés afin de permettre de tirer un ensemble d'enseignements qui seront ensuite partagés à tous les adhérents de la fédération, pour que chacun puisse, à son échelle, réduire son empreinte environnementale.



Valoriser les initiatives d'éco-conception des emballages des vins et spiritueux

Lancé en 2020, le concours Millésime entend mettre un coup de projecteur sur les initiatives vertueuses de la filière vins et spiritueux en matière d'éco-conception des emballages. Réduire, Réemployer, Recycler : tels sont les 3R qui doivent guider les actions d'éco-conception mises en place par les candidats. Vignerons, coopératives, négociants ou encore producteurs de vins peuvent tenter leur chance, chaque année, et remporter 10 000 euros d'achat d'espace dans la presse afin de partager leurs bonnes pratiques auprès des professionnels et des consommateurs.



Un accompagnement sectoriel poussé

Adelphé offre un accompagnement complet réservé à ses adhérents visant à réduire l'empreinte carbone des emballages phares de leur secteur. Dans les métiers des vins et spiritueux, Adelphé mène un ensemble de travaux visant à améliorer, notamment, l'impact environnemental des bouteilles en verre et des Bag-in-Box® (BiB®), emballages prisés des consommateurs représentant plus de 45 % des volumes de vin mis sur le marché. Adelphé a ainsi initié des groupes de travail, des appels à projet et des ateliers prospectifs "BiB® de demain" comprenant la publication d'un Cahier d'Idées pour imaginer les usages futurs. Dans l'industrie de la santé, le blister, emballage essentiel dans le secteur pharmaceutique, pose des défis en raison de sa complexité. Adelphé a effectué des évaluations pour identifier des actions de réduction à la source, puis des groupes de travail ont été mis en place pour développer des solutions d'éco-conception au blister. Les résultats de ces groupes de travail seront publiés en octobre 2023.

Adelphé est mobilisé pour contribuer à réduire de 80% les émissions de CO2 liées aux emballages

À propos d'Adelphé

Société de services agréée par l'État, filiale de Citeo, Adelphé est un éco-organisme dont la mission est de réduire l'impact environnemental des emballages ménagers. Il est particulièrement actif sur les filières des vins et spiritueux, des métiers de bouche et de la santé. Grâce à l'éco-contribution versée par les acteurs économiques de ces secteurs, Adelphé conseille les entreprises pour que leurs emballages soient davantage réduits-réemployés-recyclés, finance les collectivités locales pour mieux les collecter et les trier, et sensibilise ses publics sur les bonnes pratiques et les bons gestes à adopter. En 2023, plus de 13 000 entreprises adhèrent à Adelphé et mobilisent environ 80 millions d'euros pour développer ce modèle circulaire, contribuer à la décarbonation de l'économie et ainsi préserver l'environnement et la biodiversité.

Site internet : www.adelphé.fr    



Contacts médias
Agence Monet

T. 01 45 63 12 43 - www.monet-rp.com

Léonie Ichoua & Chloé Moreau
adelphé@monet-rp.com - 05 56 20 66 77